



VÉRONIQUE TAUPIN
Portraits Personnalisés - Paris

Conditions Générales de Vente 2017

Version de Janvier 2017-01-03

Véronique Taupin – Taupinprod photographie

Champ d'application : Les conditions générales de ventes (ci-après «CGV ») s'appliquent à toutes les commandes de prestations conclues entre le Client (ci-après « Le Client ») et Véronique Taupin – Taupinprod Photographie (ci-après « Le Photographe ») auto-entrepreneur indépendant inscrit à la Chambre des métiers du val de Marne :

Véronique Taupin, 25 Rue allard - 94160 – Saint Mandé

E-mail: veronique.taupin@mac.com

Téléphone: 06.62.46.49.08

Site Internet: www.taupinprod.fr.

N° SIREN: 815 118 005

Partie 1 : CGV liées à l'activité de prise de vue par le photographe

Véronique Taupin

Article 1.1 : Objet - Les CGV ci-après définies s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes de Prestations .

Article 1.2 : Tarifs – Les devis établis par le Photographe sont valables pour

une durée limitée, indiquée dans le devis qui vous sera fourni, après cette date, le Photographe se réserve le droit de modifier les montants s'il le souhaite.

Prises de vues le Samedi Dimanche et jours fériés : + 25%

Les prix sont affichés dans la rubrique Tarif du site www.taupinprod.fr sont susceptibles de modification sans préavis ou information préalable.

Les prix de vente sont ceux applicables au moment de la commande. Les prix sont nets, TVA non applicable, Art. 293 B du CGI.

Toutefois le vendeur pourra appliquer à l'acheteur toute modification du coût de transport qui lui serait à lui même imposée par de nouvelles dispositions fiscales (décidées par une loi un décret ou autre acte gouvernemental) entre le moment de la commande et de la livraison.

Article 1.3 : Commande - Toute commande passée par le Client est ferme et définitive et entraîne son adhésion aux CGV.

Le Client apposera sa signature sur le devis mentionnant la date de la réalisation de la prestation, accompagné de la mention « Bon pour accord », accompagné d'un versement correspondant à 50% de la commande.

Pour les validations de commande qui s'effectueront par confirmation email ou courrier accompagné d'un règlement par virement , chèque , espèces, Le mail ou le courrier et le paiement seront considérés comme valant preuve de la commande dans sa nature, son contenu et sa date d'enregistrement.

Aucune modification de commande ne pourra intervenir si ce n'est par un commun accord et après modification du devis par le Photographe en fonction des prestations complémentaires éventuellement souhaitées par le Client. Le devis initial signé par le Client continuera à lier les parties aussi longtemps qu'un éventuel devis rectificatif n'aura pas été signé par lui. Si lors d'une commande précédente, le client n'a pas satisfait à ses obligations (défaut ou retard de paiement), un refus de service pourra lui être opposé sauf s'il règle comptant.

Aucune ristourne pour paiement comptant ne peut être accordée.

Article 1.4 : Paiement - Toute commande fera l'objet du versement des frais de session.

La commande sera validée par la signature du devis signé par le Client avec la mention « Bon pour Accord avec acceptation des conditions générales de ventes et le règlement des frais de session dépendant du type de session choisi. La commande peut également être validée de manière électronique, par envoi d'un mail dans lequel sera stipulé : Bon pour accord concernant la session prévue au devis ayant pour référence ... j'accepte les conditions générales de vente qui sont jointes à ce devis. En attachant à la réponse devis et CDG servant de référence.

En cas d'annulation de la commande, cet acompte restera du.

Les produits et supports seront commandés après la session et seront à régler à la commande de ceux ci.

Au cas où vous ne seriez pas satisfait de la qualité des photos à la livraison des tirages/fichiers HD, votre acompte vous sera remboursé, vous resterez redevable d'un dédommagement forfaitaire de 50 euros par heure de prise de vue. Chaque heure commencée étant due.

En cas de vente à distance, une fois le client informé par le Photographe de la disponibilité des clichés, le client procédera au règlement demandé, c'est une fois le règlement reçu que la commande sera envoyée

Article 1.5 : Frais de déplacement

- Les frais de déplacement sont inclus dans les prix pour Paris et dès lors que la distance entre Saint Mandé et le lieu de prise de vue est inférieure à 15 km.
- Pour les déplacements compris entre 15 km et 120 km, le prix des frais de déplacement au kilomètre s'élève à 0,60 euro par kilomètre auxquels s'ajoutent les frais de péage.
- Au delà de 120 Km, les frais de déplacement seront sur devis, ils

comprendront : le coûts de trajet (Billets), l'hébergement (si séance + trajet dépassent 7h) , la restauration, ainsi qu'une indemnité dépendant de la durée de mise à disposition du photographe incluant le transport, et les temps d'attente. Il faudra alors fournir au photographe un moyen de locomotion sur place (prise en charge à l'arrivée).

- Pour les photos Hors studio, le montant du forfait s'entend photos prises en lumière naturelle. En cas de demande de transport du matériel Flash nomade prévoir un supplément de 50 Euros.

Article 1.6 – Autorisations – En cas de nécessité d'autorisations spécifiques ou d'accord pour réaliser la prestation Photographique dans certains lieux (Monuments, Espace privé, église... Le Client s'engage à faciliter le travail du Photographe lors de l'exécution des Prestations, il s'engage notamment à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des Prestations par le Photographe. Le Photographe ne pourra être tenu responsable en cas de non exécution des Prestations. Le Client garantira le photographe des conséquences de toute plainte ou condamnation intervenue à l'encontre du Photographe au titre des prises de vue pour lesquelles le Client aurait omis de solliciter les autorisations nécessaires.

Article 1.7 – Droit à l'image : Utilisation des photographies par l'auteur : Les photographies pourront être librement utilisées par l'auteur, sur tous supports, afin d'assurer la promotion de son activité professionnelle, sous réserve du respect des droits des personnes et des biens photographiés et sauf demande explicite de votre part exprimée par écrit par le client sur le bon de commande. Les clients acceptent que leur image soit utilisée sur tous supports promotionnels du photographe, tels le site Internet www.taupinprod.fr, la page Facebook <https://www.facebook.com/Taupinprod> mais aussi plaquette de présentation, article de presse, reportage...

Le photographe s'interdit d'exploiter toute photographie susceptible de porter atteinte à la vie privée, à l'image ou à la réputation des clients.

Article 1.8 : Force Majeure/Maladie/conditions météorologiques dégradées - En cas de force majeure, problème de santé du photographe ne permettant pas un déplacement ou de conditions climatiques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes, Le Photographe ne pourra être tenu responsable de la non exécution ou de l'exécution partielle des Prestations initialement prévues à la commande. Lorsque l'objet de la commande le permet, la séance sera reportée à une date ultérieure pour les prises de vue. Aucune indemnité compensatoire ne pourra être demandée par le client.

Article 1.9 : Livraison/Expédition - Les expéditions postales sont à la charge du client et sous son entière responsabilité, sauf accord contraire préalable. Les expéditions seront effectuées après paiement de l'intégralité de la Facture et des frais d'expédition. Les délais prévus lors de la commande sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas le client à annuler la vente ou à refuser les marchandises. Aucune réclamation ne sera recevable passée un délai de 10 jours à compter de la date de livraison. En cas de livraison par un transporteur, le client doit impérativement exprimer ses réserves précises sur la feuille de livraison. Le Photographe ne pourra être tenu responsable des délais postaux.

Article 1.10 : Propriété Intellectuelle/Droits d'auteur - Les photographies constituent des œuvres de l'esprit, telles que définies par le code de la propriété intellectuelle, dont le photographe est l'auteur. (art. L112-2 CPI) Les photographies sont réservées à une utilisation personnelle et privée des clients, utilisation soumise, sur quelques supports que ce soient, au respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle, et plus généralement des lois et conventions en matière de droits d'auteur. Aucune photographie ne peut ainsi être modifiée de quelque manière que ce soit, sans accord écrit et préalable de l'auteur. Les clients s'engagent à respecter l'intégrité des œuvres du photographe, et notamment à en rendre fidèlement les couleurs, sans les tronquer ou les déformer. (art. L121-1 CPI) La communication des supports

(négatifs, diapositives, tirages papier, originaux et photographies stockées sur un support informatique) n'entraîne, ni ne présume la cession des droits d'exploitation sur les photographies (droit reproduction et/ou de représentation). Les photographies, en format numérique ou analogique, demeurent la propriété de leur auteur ou de ses ayants droits. (art. L111-3 CPI) Toute utilisation, quelle qu'elle soit (diffusion, exposition, reproduction...), autre que strictement personnelle, d'une photographie est donc interdite sans l'accord écrit et préalable de l'auteur. En cas d'accord du photographe, une convention écrite sera régularisée prévoyant le paiement de droits d'exploitation des photographies correspondants à l'utilisation envisagée. (art. L131-3 et 4 CPI)

Toute utilisation des clichés du Photographe au-delà de cet usage et sans son autorisation écrite sont constitutives de contrefaçon au sens de l'article L 335-2 du même Code, et sont punissables, en vertu de cet article, de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300.000 € d'amende.

Toute copie effectuée à partir du site en ligne permettant de choisir les fichiers de la session, ainsi que tout usage fait de ses photos est une infraction passible d'une lourde amende.

Pour les besoins d'utilisation des clichés dans un autre cadre que le cadre privé, le photographe vous évaluera le montant relatif aux droits d'auteurs, montant dépendant du mode de diffusion et du volume de diffusion.

Pour les informations générales relatives aux droits d'auteur se référer à l'annexe relative aux droits d'auteur.

Article 1.11 : Limitation des dommages en cas de mauvaise exécution du contrat. En cas de perte ou de détérioration des photos, ne permettant plus la réalisation complète des Prestations initialement convenues et dans le cas où une autre session de prise de vue ne pourrait être réalisée en raison du caractère unique de l'évènement, L'indemnisation ne pourra être qu'au maximum égale à 30% du prix de la Prestation initiale.

Article 1.12 : Loi applicable - Toutes les Prestations réalisées par Le Photographe sont soumises à la loi française Pour toutes les contestations relatives à l'applications des présentes CGV ou Prestations réalisées par Le Photographe, seul sera compétent le tribunal de commerce du Val de Marne.